



## RECUPERATION FONDS AUPRES D'UN HUISSIER

-----  
Par DIESE

Bonjour, pouvez-vous me donner votre avis sur le cas suivant svp ? pour résumer :

- une personne sans assurance est venue percuter ma voiture par l'arrière en décembre 2020
  - sans possibilité de dédommagement amiable, nous sommes passés devant un Tribunal qui a condamné cette personne à payer le devis de réparation à hauteur de 2900 ?
  - En 5 ans, la personne a remboursé environ 900 ? à l'huissier chargé de récupérer les fonds et a depuis cessé de payer
  - l'huissier m'a fait un virement de 153 ? arguant que le reste paye ses frais d'actes etc ... et me demande régulièrement des versements complémentaires de 200 ? pour qu'il puisse continuer à faire les démarches
- Que puis-je faire pour enfin obtenir réparation, sachant que j'ai dû emprunter pour faire réparer mon véhicule qui m'est indispensable pour aller travailler ?

Je ne vais pas pouvoir continuer longtemps à rembourser mon emprunt et payer l'huissier davantage.

Merci pour vos conseils, cordialement, Sabrina

-----  
Par ESP

Bienvenue et bonsoir

Votre débiteur a-t-il des revenus professionnels ?

L'huissier a-t-il envisagé une saisie ?

-----  
Par DIESE

Bonjour, merci pour votre écoute; L'huissier a tenté une saisie sur compte bancaire et sur salaire mais rien se semble aboutir. Il me dit qu'il faut repasser par une décision du Tribunal pour faire une nouvelle démarche .... L'affaire étant jugée depuis 4 ans je ne comprends pas. De plus le mis en cause arrange son insolvabilité. Il est en couple, l'appartement est au nom de sa compagne, rien à son nom si ce n'est qu'il a un numéro d'auto-entrepreneur donc je suppose quelques revenus ? J'ai dit tout ça à l'huissier mais rien n'y fait. Qu'en pensez-vous ? Merci pour vos conseils qui seront les bienvenus